



a ouvert



Le centre de soins de la faune sauvage des Alpes-Maritimes est ouvert

Le centre de soins CSAM, créé par l'association PACA Pour Demain, est ouvert et accueille les animaux de la faune sauvage blessés ou en détresse découverts dans notre commune. Ses équipements permettent de prendre en charge, en conformité avec les obligations ⁽¹⁾ réglementaires et sanitaires et les besoins spécifiques des animaux, de nombreuses espèces de mammifères et d'oiseaux, le temps de leur parcours de soins et de convalescence, avant d'être relâchés dans leur milieu naturel.

En cas de découverte d'un animal sauvage blessé ou qui semble en détresse, contacter immédiatement l'équipe du centre au **04 89 64 00 25** (joignable 7j/7j de 8h00 à 20h00).

Ses spécialistes établissent par téléphone un premier diagnostic et valident le besoin de prise en charge. Ils orientent ensuite le découvreur vers la solution la plus efficace pour l'animal :

- transport vers le réseau de vétérinaires partenaires de CSAM
- prise en charge directement au centre

Attention : en attendant les consignes données par le centre, ne pas ramasser l'animal, sauf s'il est en danger et sur instruction du responsable des soins, porter si besoin des équipements de protection adaptés à l'espèce, ne pas donner à boire, rester à distance s'il s'agit d'un jeune dont les parents peuvent se trouver à proximité.



(1) Arrêté préfectoral n°2021-288 portant autorisation d'ouverture d'un centre de soins d'animaux d'espèces non domestiques dénommé CESAM sis à Saint-Cézaire-sur-Siagne.